

Année Scolaire 2017– 2018

● **MON COMPTE**

Toutes les informations, sur le site internet : www.laval.fr

* Votre compte doit être approvisionné à l'avance pour pouvoir bénéficier des activités suivantes :
(pause méridienne, accueil du matin, temps d'activités périscolaires (TAP), accueils de loisirs, multi-accueils petite enfance).

* Votre compte est ensuite débité au fur et à mesure que votre enfant participe à une de ces activités.

● **APPROVISIONNEMENT DU COMPTE**

> Sur le site : www.laval.fr

> Dans les lieux suivants

CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL (service régies) :

Le lundi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 - Du mardi au vendredi de 8H00 à 17H30 - Le samedi de 8H00 à 13H00

MAISONS DE QUARTIERS :

* **Le Pavement** 72, rue du Pavement - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00 et les mercredis de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

* **St Nicolas** 4, rue Drouot - du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

* **Bourny** 42, Place de la Commune – du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 sauf mercredi matin.

MULTI-ACCUEILS PETITE ENFANCE : Tom pousse – Les 3 pommes – Pain d'épices

l'oiseau flûte - tistou – à tire d'aile - l'île aux épices

● **PAIEMENT**

* paiement en ligne. Noter sur internet : monlaval.fr

* chèque (à l'ordre du trésorier du pays de Laval)

* espèces

* tickets CAF et MSA (uniquement au centre administratif municipal (auprès du service régies).

* carte bancaire, uniquement au centre administratif municipal (auprès du service régies)

* CESU (multi-accueils petite enfance – accueil périscolaire matin et TAP).

● **CONSULTATION DU COMPTE**

Noter sur internet : monlaval.fr

ensuite noter votre identifiant et votre mot de passe puis, en bas de page sur : consulter / recharger mon compte

● **DOSSIERS QUOTIENTS FAMILIAUX**

Suite à la réforme de la CAF, la révision du quotient familial s'effectuera automatiquement au 1er février 2018

● **DOCUMENTS A PRESENTER POUR LES FAMILLES NON ALLOCATAIRES CAF :**

Avis d'imposition ou de non-imposition 2017 (revenus 2016) et dernier avis des prestations familiales perçues (ex : MSA)

● **OU SE PRESENTER**

Centre Administratif Municipal - Service Etat civil – Population : place du 11 novembre

le lundi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

du mardi au vendredi de 8H00 à 17H30

le samedi de 8H00 à 13H00

C.C.A.S. - Antenne Saint-Nicolas : 4, rue Drouot

le lundi, mardi et jeudi : de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

le vendredi : de 9H00 à 12H00

GRILLES TARIFAIRES APPLICABLES AU 01/09/2017

GRILLES QUOTIENTS FAMILIAUX VALABLES : DU 01/09/2017 AU 31/01/2018

Code	Quotients Familiaux		TARIFICATION A COMPTEUR DU 01/09/2017		
			MATERNELLE ET ELEMENTAIRE		
			PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL MATIN	TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES
1	0	502	1,25	0,45	0,23
2	503	631	1,80	0,45	0,23
3	632	880	2,50	0,60	0,43
4	881	1132	3,25	0,60	0,43
5	1133	1382	3,85	1,10	0,71
6	1383	1635	4,30	1,45	0,84
7	1636	2075	4,60	1,45	0,84
8	Supérieur à 2075		5,00	1,45	0,84
NON-LAVALLOIS			5,15	1,90	0,98

Délibération du 27 juin 2017 n° S 478-VQ 1 et 5 Tarifs : Pause méridienne et Temps d'Activités Périscolaires.

Code	Quotients Familiaux		TARIFICATION A COMPTEUR DU 01/09/2017					
			ACCUEILS DE LOISIRS					
			Animation demi-journée sans repas : vacances scolaires et mercredis	Animation demi-journée avec repas : les mercredis d'école LAVAL	Animation demi-journée avec repas : les mercredis d'école HORS LAVAL*	Animation journée sans repas : vacances scolaires	Animation journée avec repas : vacances scolaires	Camps
1	0	502	1,05	2,60	12,25	1,40	2,95	6,20
2	503	631	1,35	3,45	12,25	2,05	4,15	8,05
3	632	880	1,80	4,60	12,25	2,75	5,55	10,25
4	881	1132	2,40	5,95	12,25	3,50	7,05	14,95
5	1133	1382	3,15	7,30	12,25	4,95	9,10	18,40
6	1383	1635	4,05	8,65	12,25	6,10	10,70	23,05
7	1636	2075	5,10	10,00	12,25	7,40	12,30	26,35
8	Supérieur à 2075		6,30	11,60	12,25	8,85	14,15	28,35

* uniquement pour les enfants scolarisés à Laval

Délibération du 27 juin 2017 n° S 478-VQ 6 Tarifs : ALSH et mercredi scolaire.

NB : enfants ayant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas complet : - 40 %
 enfants ayant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas adapté : - 15 %
 enfants non-lavallois inscrits en CLIS bénéficient des tarifs Lavallois du code 1 à 8.